



JOUR APRÈS JOUR DU JEUDI 20 JUIN 2013

Rapport Moreau : PISTES EXPLOSIVES POUR LES RETRAITÉS ET LES ACTIFS

Allongement de la durée de cotisation, changement des règles de calcul pour les fonctionnaires, hausse de la CSG

Pour FO, les principales propositions du rapport Moreau, qui devraient inspirer le gouvernement pour réformer les retraites, s'inscrivent dans une logique d'austérité pénalisant les retraités et les actifs.

Au vu des conclusions sur les retraites de la commission présidée par Yannick Moreau, la conférence sociale des 20 et 21 juin et la concertation qui va s'ouvrir dans la foulée entre le gouvernement et les syndicats s'annoncent plus que tendues. Le rapport Moreau, remis au Premier ministre Jean-Marc Ayrault le 14 juin, explore différentes hypothèses de réformes et se veut une boîte à outils dans laquelle pourra puiser l'exécutif, qui a annoncé pour «la fin de l'été» son projet visant à trouver 20 milliards d'euros pour financer les retraites en 2020. Certaines pistes, si elles étaient retenues par le gouvernement, s'annoncent d'ores et déjà explosives.

UN CASUS BELLI

Le rapport préconise ainsi d'augmenter «rapidement» la durée de cotisation à 43 ans pour la génération née en 1962, puis à 44 ans pour les personnes nées en 1966, alors que la durée de cotisation maximale, qui évolue en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie, est actuellement de 41,5 ans. Le gouvernement a déjà laissé entendre que cette disposition avait sa faveur. Un casus belli pour presque tous les syndicats, FO en tête, car il constitue une remise en cause de l'âge de départ en retraite.

Yannick Moreau a précisé que les régimes spéciaux seraient aussi concernés par l'allongement de la durée de cotisation. Autre proposition qui fâche: le calcul des pensions des fonctionnaires non plus sur les salaires des six derniers mois, mais sur une période de trois à dix ans.

Le rapport préconise par ailleurs de sous-indexer les salaires portés au compte pour le calcul de la pension, c'est-à-dire qu'à cotisation inchangée la pension serait minorée. Il suggère également de prévoir une «sous-indexation exceptionnelle» des pensions par rapport à la progression de l'inflation (de 0,5 à 1,2 point jusqu'en 2016), tout en épargnant les petites retraites. Les retraités pourraient aussi être touchés par le relèvement du taux de CSG qu'ils acquittent (actuellement de 6,6%) au niveau de celui des actifs (7,5%), la suppression des 10% d'abattement sur les impôts et l'imposition des majorations de pension de 10% pour les parents de trois enfants.

Au final, la seule proposition globale qui recueille l'assentiment de FO est bien celle d'une augmentation des recettes de l'assurance-vieillesse: le rapport évoque une augmentation de 0,1 point pendant quatre ans au-delà d'un certain plafond de salaire, répartie également entre cotisations employeurs et salariés. Une hausse qui rapporterait 2,6 milliards d'euros.

Le rapport conseille en outre la création d'un «compte individuel pénibilité», destiné à aménager les carrières des salariés soumis à des conditions de travail pénibles et éventuellement à permettre le rachat de trimestres pour un départ plus précoce à la retraite. Autant de mécanismes déjà prévus dans la réforme Fillon de 2003.

Le Premier ministre a promis que les «efforts à faire» ne seront pas «écrasants». Mais pour Force Ouvrière, les principales propositions du rapport Moreau «inscrivent le social et la retraite comme variables d'ajustement d'une politique économique rigide et restrictive». Son Secrétaire général, Jean-Claude Mailly, a prévenu que FO n'hésiterait pas à mobiliser si le gouvernement s'aventurait à allonger la durée de cotisation ou à remettre en cause le régime de retraite des fonctionnaires.

Pour FO, il convient aussi de situer la problématique des retraites au niveau de la politique économique pour garantir les retraites par répartition. Elle le rappellera lors de la conférence sociale qui débute demain.